

ORQUE DE CAIX

COMPTE-RENDU – COMITE DE PILOTAGE N°1

Mercredi 3 Novembre 2021 au Centre Socio Culturel de Chaulnes (9h)

Organisme	Nom - Prénom
Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre	CHEVAL Philippe
	LEBRUN Louis
	BAILLEUL Olivier
	DALLET Camille
Agriculteurs	BOURSE Philippe
	DEROO Alexandre
	SAILLY Jean Michel
Géonord	VALENTIN Adrien
	PLUTOT Mathilde
Chambre d'agriculture de la Somme	SIX Romain
	ALBAUT Aurélie
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	LABARRE Frédéric
	RIFAUT Gauthier
AMEVA	BARJAT Candice
	PERDRIX Serge
Agence de l'Eau Artois Picardie	BIZAIS Patrice
	METERON Loïg

Liste des excusés :

- Gérard FRANCOIS (SIEP du Santerre)
- Sabine SCRIB (Maire de Caix)
- Magali CARTON (CCTP)
- Laurence DENIS (Géonord)
- Alain WAYMEL (Chambre d'agriculture 80)
- Estelle CLEUET (NORIAP)
- Frédéric PICOT (Conseil Départemental de la Somme)
- Jules DESFORGES (AEAP)

Ordre du jour

- Rappel sur la démarche
- Etat des lieux de la qualité de l'eau sur l'AAC
- Actions agricoles menées en 2020 et 2021
- Actions non agricoles menées en 2020 et 2021
- Calendrier des animations agricoles à venir
- Temps d'échanges

La présentation est jointe au présent compte-rendu.

Propos introductifs

Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie les participants pour leur présence. Il fait un bref rappel du contexte territorial du SIEP du Santerre :

- Le SIEP du Santerre est passé en Régie en 2015. Il gère donc de la production jusqu'à la gestion de la clientèle et de la facturation, en passant par l'entretien des réseaux.
- Le SIEP alimente en eau potable 82 communes, soit plus de 42 000 habitants.
- Ce sont quelques 3,5 millions de m³ qui ont été prélevés en 2020 dont plus d'un million facturé sur la partie ouest du territoire qui est alimentée par les captages de Caix 1 et Caix 3.
- **Les captages de Caix représentent 71% des ressources du SIEP** et concernent 68% de la population.

Monsieur CHEVAL rappelle également le contexte lié à l'Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau (ORQUE) de CAIX. En 2008, les captages de Caix ont été désignés comme prioritaires par le Grenelle car les taux de nitrates étaient élevés. Cette démarche a été imposée par l'Etat pour protéger cette ressource stratégique. Un premier plan d'actions de 5 ans a été mis en place et les résultats ont été présentés en janvier 2018. Pour rappel, 52% des objectifs agricoles ont été atteints et 70% pour les actions non agricoles.

Le deuxième plan d'actions est en œuvre depuis 2020 et a été un peu ralenti, d'une part par l'élaboration du dispositif de Paiements pour Services Environnementaux et d'autre part à cause de la pandémie liée à la COVID 19.

Etat des lieux sur la qualité de l'eau

Les captages de Caix 1 et Caix 3 sont très vulnérables. Nous ne faisons pas de différenciation entre les deux captages et parlons d'une seule AAC présentant une triple problématique : qualité-quantité-érosion et ruissellement

Caix 1 est la station apportant la quantité mais qui présente une problématique de qualité lorsque Caix 3 est la station apportant la qualité mais qui présente une problématique de quantité.

L'interconnexion de ces deux captages est donc primordiale et ces deux problématiques sont intimement liées.

Pour la problématique de qualité sur la station de Caix 1, nous observons une augmentation globale des concentrations en nitrates et produits phytosanitaires, notamment d'herbicides en lien avec les cultures industrielles présentes sur le territoire, telles que les pommes de terre et les betteraves. L'animatrice précise que les actions menées depuis plus de 10 ans permettent de maintenir une eau potable.

Par rapport aux quantités moyennes de nitrates et de pesticides retrouvées sur Caix 1 et Caix 3 : Caix 1 est le plus touché car il ne dispose pas d'une bonne protection naturelle (boisement). Caix 3 dispose quant à lui d'un boisement de 5,5 ha qui, ajouté à une moindre sensibilité en lien avec la topographie et la pédologie, protège la nappe des infiltrations rapides potentielles.

La problématique de quantité sur Caix 3 s'explique par une nappe peu profonde. Les périodes de basses eaux (été) sont accentuées par l'augmentation de l'irrigation agricole. Elle a été multipliée par 4 en 8 ans sur le Bassin de la Somme (2012-2020).

Cela a eu pour conséquence de compromettre le mélange des eaux entre Caix 1 et Caix 3 et a accentué la problématique qualité sur Caix 1.

Pour finir, une problématique d'érosion et de ruissellement est également présente sur Caix 1. En juillet 2018 la station de Caix 1 a été inondée, ce qui a engendré l'arrêt des pompes mais surtout des pics de concentrations en nitrates et pesticides qui illustrent parfaitement la vulnérabilité de la nappe face aux infiltrations rapides et abondantes.

Ces inondations s'expliquent notamment par l'augmentation de la fréquence d'apparition des phénomènes violents (changements climatiques), par la topographie et la pédologie du site (sol karstique, faille, cranettes) et l'absence d'infrastructures d'hydraulique douce en amont de la vallée (haie, fascines, bandes enherbée...). Une étude érosion-ruissellement a d'ailleurs débuté sur l'AAC de Caix afin d'agir sur cette problématique.

Bilan des suivis agricoles pour les campagnes 2019 et 2020

Le bureau d'études Géonord a exposé les résultats de la campagne de suivi des diagnostics agricoles pour les campagnes 2019 et 2020. Ces suivis permettent de mesurer les évolutions, aussi bien au niveau des pratiques culturales qu'au niveau de la maîtrise du risque de pollutions accidentelles au sein du corps de ferme.

- 47 agriculteurs ont participé aux entretiens individuels contre 58 initialement.
- 3 agriculteurs seront vus à l'hiver pour des raisons de planning.
- L'assolement principal observé dans l'AAC est composé de cultures de blé, de betteraves sucrières et de pommes de terre.
- On observe une diversification des cultures intermédiaires avec plus des $\frac{3}{4}$ composés de 2 espèces ou plus.
- Un travail sur la cartographie du taux de matière organique a également été réalisé. Il en résulte que près de la moitié des surfaces analysées disposent d'un taux inférieur à 1.8%.
- On observe une augmentation de l'utilisation du désherbage mécanique à l'échelle des exploitations.

L'ensemble des indicateurs sont exposés dans la présentation ainsi que l'animation agricole et non agricole qui a été réalisée.

Principales remarques et questions

- *Une question a été évoquée concernant le volume d'eau prélevé pour l'irrigation et les autorisations pour la mise en place de nouveaux forages.*

M. RIFAUT précise qu'il y a une limite du volume total prélevé par exploitation. L'irrigation peut être plafonnée dans le cadre d'un arrêté sécheresse. La DDTM précise que les nouveaux forages sont possibles, ils ne peuvent pas l'interdire. Dans la Somme, on répertorie plus de 1000 forages avec une hausse du nombre de nouveaux forages agricoles.

Le SIEP précise que la concurrence au niveau de la quantité d'eau en période d'irrigation se fait largement ressentir.

- *L'agence de l'eau souligne la cohérence entre l'AMI plantons des haies et les préconisations de l'étude érosion.*

M. METERON indique que, pour la mise en place des aménagements paysagers dans le cadre de l'étude érosion, il existe un appel à manifestations d'intérêt (AMI) « Plantons des haies » avec comme partenaire l'Association Française de l'Arbre Champêtre (AFAC) Hauts-de-France dont Géonord fait partie ouvrant à la mise en place d'arbres en milieu agricole avec un financement intéressant.

- *Remarque sur l'inadaptabilité des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sur le territoire.*

M. DEROO, agriculteur sur l'AAC, précise que les MAEC ne sont pas souscrites par les agriculteurs car inadaptées à l'activité agricole (par exemple sur l'IFT, les résultats sont disponibles *a posteriori* de la campagne, c'est donc trop tard). Il est difficile de s'engager sur un cahier des charges sans savoir les conditions pédoclimatiques qui vont impacter les pratiques.

Mme ALBAUT, CA80, précise que la MAEC « réduction phytosanitaire » est difficile à mettre en place car les traitements et donc les Indices de Fréquence de Traitement (IFT) sont dépendants du temps. Elle indique que certaines cultures, notamment légumières, n'ont pas d'IFT de référence au niveau régional.

- *Point sur le dispositif de Paiements pour Services Environnementaux qui a été élaboré en 2020 par le SIEP du Santerre.*

M. CHEVAL a fait part de son incompréhension sur le soutien de la suite de l'étude expérimentale des Paiements pour Service Environnementaux (PSE) menée par le SIEP du Santerre. LE SIEP du Santerre ayant fait le choix de tenir compte de l'âge de l'eau pour cibler les actions de manière efficace et rapide sur les zones très sensibles de l'AAC.

M. Sailly, agriculteur sur le secteur, a également fait part de son mécontentement car la démarche et la dynamique étaient porteuses, notamment grâce à la bonne implication des agriculteurs concernés.

- *Réactions concernant la proposition de comité technique sur la fertilisation de la pomme de terre.*

M. LEBRUN, vice-président du SIEP mais aussi agriculteur, évoque le fait que les besoins en azote d'une pomme de terre sont très dépendants de la variété.

Mme ALBAUT précise que sur la fertilisation en pommes de terre, il y a beaucoup de travail à faire.

- *Annonce de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en lien avec la révision à mi-parcours du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence, notamment en ce qui concerne les ORQUE.*

M. PERDRIX, AEAP, fait part des modifications des financements de l'AEAP suite à la révision à mi-parcours du 11^{ème} programme de l'AEAP. Les ORQUE seront remplacés par des Contrats d'Actions de la Ressource en Eau (CARE). Le CARE vise à mettre en place des contrats multipartites, afin d'avoir un engagement de tous les acteurs. L'objectif du CARE étant d'obtenir une baisse significative (environ 50%) des pressions exercées sur la ressource en eau. Les conditions de financement seront définies selon l'atteinte des objectifs de réduction de la pression. Les délibérations sur les CARE seront prochainement disponibles sur le site de l'AEAP.

Suite à cette annonce, de nombreuses questions se posent : quels indicateurs de pression ? Sur combien de temps ? Quels sont les objectifs fixés ? La nature des indicateurs ? Comment cela se traduit pour les agriculteurs ?

- *Autres questions / remarques*

Mme BARJAT, animatrice ORQUE à l'AMEVA, demande s'il y a un travail réalisé avec les industriels sur la réduction des intrants.

L'animatrice précise que l'ensemble des acteurs du territoire sont inclus dans le plan d'actions de l'ORQUE. Un gros travail a d'ailleurs été fait au niveau des artisans en relation avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, lors du premier plan d'actions.

M. LEBRUN répond que les cahiers des charges des industriels dictent souvent la façon dont cultivent les agriculteurs car ils sont obligés de s'y soumettre pour valoriser leurs productions.

Prochaine(s) échéance(s)

Un comité technique sera réuni avec l'ensemble des agriculteurs le **vendredi 10 décembre 2021** pour la présentation et la validation de l'animation agricole prévue en 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie les participants et clôture la réunion à 11h45.

Le présent compte-rendu, établi à partir des notes prises lors de la réunion mentionnée, est considéré comme définitivement approuvé, s'il n'a pas fait l'objet d'observations dans un délai de 5 jours après sa date de communication.